

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux  
24019 PERIGUEUX

-----

## DECISION DU PRESIDENT

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

**Objet** : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Convention relative à la réalisation du diagnostic archéologique « COULOUNIEIX CHAMIERS – 24, rue DE LATTRE DE TASSIGNY »

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines attributions ;

**Vu** l'arrêté n°75-2023-1143 du préfet de la Région Nouvelle Aquitaine du 20 septembre 2023 prescrivant un diagnostic d'archéologie préventive,

**Vu** la délibération du 3 juillet 2023 de la commune de Coulounieix Chamiers, autorisant la cession des parcelles AB 40, 48, 49, 90, 13, 91 au GRAND PERIGUEUX ainsi que la réalisation de toutes les études préalables,

**Considérant que** dans le cadre des études préalables à un aménagement des parcelles AB 13, 14, 40, 48, 49, 90, 91 situées au 24, rue DE LATTRE DE TASSIGNY à COULOUNIEIX CHAMIERS, un diagnostic archéologique a été prescrit,

**Considérant que** l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) en a reçu l'attribution,

**Considérant qu'à** ce titre, la collectivité doit signer une convention avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) afin d'établir les conditions d'intervention,

**Considérant que** la commune de Coulounieix Chamiers, propriétaire d'une partie des parcelles précédemment citées, a donné son accord pour la réalisation des études préalables

**Article 1er** : D'autoriser l'INRAP à intervenir sur les parcelles précédemment citées pour réaliser le diagnostic d'archéologie préventive.

**Article 2** : De désigner M. AUZOU, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, pour signer la convention relative à la réalisation du diagnostic archéologique et tout autre document utile à la réalisation de ce diagnostic archéologique.

Fait à Périgueux, le

**13 MAI 2024**

Le Président  
Jacques AUZOU

Affiché le :

**13 MAI 2024**